



Histoire de l'éducation

131 | 2011
varia

Une nouvelle donne sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Les cours spéciaux des collèges dans l'académie de Douai

A new order under the Restoration and the July Monarchy. The special classes of the collèges in the Académie de Douai

Ein neuer Deal während der Restauration und der Julimonarchie. Die „Spezialkurse“ des Sekundarunterrichts in der Akademie von Douai

Nueva regla bajo la Restauración y la monarquía de Julio. Las clases específicas de los colegios en la academia de Douai

Philippe Marchand



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/2359>

DOI : [10.4000/histoire-education.2359](https://doi.org/10.4000/histoire-education.2359)

ISSN : 2102-5452

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2011

Pagination : 5-26

ISSN : 0221-6280

Référence électronique

Philippe Marchand, « Une nouvelle donne sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Les cours spéciaux des collèges dans l'académie de Douai », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 131 | 2011, mis en ligne le 01 janvier 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/2359> ; DOI : [10.4000/histoire-education.2359](https://doi.org/10.4000/histoire-education.2359)

*Une nouvelle donne sous la Restauration
et la monarchie de Juillet*

Les cours spéciaux des collèges dans l'académie de Douai

Philippe MARCHAND

L'existence précoce, au sein des établissements secondaires du XIX^e siècle, de formes d'enseignement sans latin accueillant des élèves se destinant aux métiers du commerce et de l'industrie, commence à être prise en compte par les historiens de l'éducation, comme le montrent notamment les pages que leur consacre Jean-Michel Chapoulie dans sa synthèse récente sur la politique scolaire en France depuis deux siècles¹. Mais l'émergence de cet aspect de l'histoire de la scolarisation a été tardive et reste timide. On ne peut pourtant pas parler d'un sujet tombé dans l'oubli. Au contraire, les traces des premiers essais de création d'un enseignement secondaire utilitaire et sans latin sont depuis longtemps sous les yeux des historiens. Le *Tableau historique de l'instruction secondaire en France*, publié en 1841 par Étienne Kilian, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, mentionnait ainsi les initiatives de Vatimesnil, ministre de l'Instruction publique (1^{er} février 1828-8 août 1829), en faveur de l'ouverture dans quelques collèges royaux de « sections particulières d'élèves étudiant les sciences et leurs applications à l'industrie, les lan-

1 Jean-Michel Chapoulie, *L'école d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 82-84 et 118-125.

gues modernes, la théorie du commerce, le dessin, etc. »². L'étude de Clément Falcucci sur l'enseignement secondaire en France au XIX^e siècle soulignait en 1939 que la création, en 1847, par Salvandy d'un enseignement secondaire spécial procédait de la volonté ministérielle de régulariser et de préciser le fonctionnement des cours spéciaux ouverts dans des collèges depuis quelques années³. Antoine Prost rappelait en 1968 la création par Vatimesnil de cours spéciaux sans latin, dans lesquels il voyait une préfiguration de l'enseignement secondaire spécial⁴. Robert D. Anderson, abordant en 1975 la question de la réforme de l'enseignement secondaire en France entre 1848 et 1870, consacrait un développement aux cours spéciaux (*special courses*) ouverts dans les années 1830. Dans ces classes, le latin disparaissait au profit d'un enseignement commercial⁵. En 1984, Maurice Gontard rappelait à son tour le souhait de Vatimesnil, exprimé lors d'entretiens avec les recteurs, de voir s'ouvrir des sections spéciales d'enseignement industriel et commercial dans les collèges. Il en citait deux exemples à Aix-en-Provence et à Toulon⁶. Dans un article publié en 1989, Jean-Michel Chapoulie faisait état de l'existence de cours spéciaux dans les collèges dont il écrivait qu'ils étaient souvent « issus des écoles primaires supérieures de 1833 »⁷.

Le développement qu'a connu l'histoire de l'éducation depuis cette dernière publication a permis de donner à ces enseignements intermédiaires peu formalisés de la première moitié du XIX^e siècle une place moins marginale dans l'histoire de la scolarisation. Mais, en dehors des pages consacrées en 1961 par Raymond Oberlé à une modification du plan des études du collège de Mulhouse, en 1822, qui donnait le choix aux élèves entre une section sans latin et une section avec latin et grec⁸, les études précises manquent sur la

2 Étienne Kilian, *Tableau historique de l'instruction secondaire en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Jules Delalain, 1841, p. 182, p. 198-199.

3 Clément Falcucci, *L'humanisme dans l'enseignement secondaire en France au XIX^e siècle*, Toulouse, Privat, 1939, p. 206-208, p. 222-223.

4 Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968, p. 58.

5 Robert D. Anderson, *Education in France 1848-1870*, Oxford, Clarendon Press, 1975, p. 58. "The second alternance to the classics appeared in the form of 'special courses' which lycées and colleges began organize from the thirties".

6 Maurice Gontard, *L'enseignement secondaire en France de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux 1750-1850*, Aix-en-Provence, Edisud, 1984, p. 154.

7 Jean-Michel Chapoulie, « L'enseignement primaire supérieur de la loi Guizot aux écoles de la III^e République », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1989, p. 413-437, p. 415 et p. 421.

8 Raymond Oberlé, *L'enseignement à Mulhouse de 1795 à 1870*, Paris, Les Belles Lettres, collection de l'Institut des hautes études alsaciennes, t. XVIII, 1961, p. 133-134.

question. Or la plupart des synthèses aujourd'hui utilisées sur l'histoire de l'enseignement au XIX^e siècle perpétuent une vision exagérément schématique de la structuration des études entre « école du peuple » et « école des élites » qui laisse entendre que l'enseignement donné dans les établissements secondaires de la Restauration et de la monarchie de Juillet, y compris les collèges communaux, était exclusivement consacré aux humanités classiques et totalement déconnecté des réalités sociales et économiques. En entrant dans un collège, les élèves n'auraient eu d'autre choix que l'étude du latin et du grec.

Il nous semble donc opportun d'ouvrir ce dossier, car il importe, non seulement de corriger cette vision réductrice des collèges de la Restauration et de la monarchie de Juillet, mais aussi de s'interroger sur les expériences qui ont pu être menées sur le terrain dans les décennies ayant précédé la reconnaissance officielle d'un enseignement secondaire sans latin. Notre terrain d'enquête est l'académie de Douai (Nord et Pas-de-Calais) où les réalités sociales et économiques connaissent de profondes mutations pendant le premier XIX^e siècle⁹. Après avoir rappelé le contexte institutionnel à l'origine de la création des cours spéciaux et en avoir présenté les conséquences dans l'académie de Douai (Nord et Pas-de-Calais), on se propose d'examiner les arguments développés en faveur de leur création sans oublier les résistances, d'en décrire l'organisation et les contenus d'enseignement, de mesurer l'impact de ces expériences en terme d'effectifs. Enfin, on abordera la question de leur destin au lendemain de la loi Guizot de 1833.

I - L'impulsion institutionnelle

Contrairement à ce que suggère la lecture de Kilian, l'idée de créer dans les collèges un enseignement préparant aux professions de l'industrie et du commerce est bien antérieure au passage de Vatimesnil au ministère de l'Instruction publique. Elle circulait bien avant¹⁰ et avait fait l'objet d'une première réflexion officielle dès 1820. Cette année-là, la Commission royale de l'instruction publique élaborait un projet d'ordonnance dont un exemplaire imprimé a été repéré dans un dossier de la série F/17 des Archives nationales consacré

9 Yves-Marie Hilaire, « Révolution industrielle et libéralisme (1814-1851) » in Louis Trénard (dir.), *Histoire des Pays-Bas français*, Toulouse, Privat, 1972, p. 385-420.

10 On rencontre couramment cette idée depuis l'Ancien Régime. J.-M. Chapoulie signale d'ailleurs la création en 1812 d'un cours d'espagnol et de tenue des livres au collège de Pau (*L'école d'État...*, op. cit., p. 80).

au collège d'Arras¹¹. Le texte n'est pas daté¹². Mais son article 9 permet d'en situer la mise au point entre le 25 décembre 1819, date de la publication d'une ordonnance réglant le mode d'attribution des bourses, et le 1^{er} novembre 1820 qui voit la Commission royale de l'instruction publique devenir le Conseil royal de l'instruction publique¹³. On ignore pour quelle raison il n'a pas été publié¹⁴. Mais il est important, car il annonce les débats et les discours ultérieurs sur la question de la création d'un enseignement secondaire tournant le dos aux seules humanités classiques.

Partant du constat, que dans les années 1816-1820, l'État a organisé d'une part, l'instruction primaire nécessaire à tous les hommes et suffisante pour le plus grand nombre, d'autre part, l'instruction supérieure donnée dans les collèges royaux et les facultés en conformité avec « l'éminence de certaines professions », la Commission royale de l'instruction publique conclut qu'il reste « à pourvoir d'une manière spéciale à ce que réclament les besoins des classes vouées aux travaux industriels et manufacturiers »¹⁵. Cette distinction entre une instruction destinée au plus grand nombre et une instruction beaucoup plus élevée réservée à une minorité la conduit à proposer dans l'article 1 de son projet la création, dans chaque académie, d'écoles secondaires dont elle définit à nouveau la vocation et le public visé : « donner le genre d'instruction qui convient plus particulièrement aux classes industrielles et manufacturières ». Ces écoles seraient placées sous le contrôle de la Commission royale de l'instruction publique¹⁶. L'article 2 énumère la liste des matières qui seront enseignées. Encyclopédique, cette liste associe des matières relevant d'un enseignement secondaire modernisé (la langue française, les éléments de la langue latine, l'histoire moderne et spécialement l'histoire de France, la géographie générale et particulièrement celle de la France, l'histoire sainte) à un véritable

11 Archives nationales [désormais AN], F/17/8872, Instruction publique, 7 p.

12 « Louis (p. 1) [...] Vu le mémoire du Conseil royal de l'instruction publique, Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'intérieur, Notre Conseil d'État entendu, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit [...] » (p. 2).

13 Article 9 : « Ces bourses seront données au concours, dans les formes réglées par notre ordonnance du 25 décembre 1819 ».

14 Pourtant bien informé des travaux de la Commission royale de l'instruction publique, É. Kilian n'y fait aucune allusion (*Tableau historique, op. cit.*).

15 Pour les écoles primaires, la Commission royale de l'instruction publique fait allusion à l'ordonnance du 29 février 1816; pour les collèges, au statut du 28 septembre 1814 et à la dizaine d'arrêtés et de circulaires qui ont suivi; pour les facultés à l'ordonnance du 18 juin 1816 réorganisant la carte des facultés des lettres et des sciences.

16 Article 1.

enseignement professionnel comprenant du dessin linéaire, de l'arithmétique avec tout ce qui est relatif à la tenue des livres, de la géométrie descriptive, l'étude des machines, de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle avec leurs applications les plus importantes et les plus habituelles aux arts et aux manufactures, des notions élémentaires de droit civil, de droit commercial, de droit public et administratif, l'étude des langues vivantes « qu'il importe le plus, suivant les localités, de savoir écrire et parler ». On observera que le latin n'était pas totalement abandonné dans le projet de la Commission royale de l'instruction publique. Le cours complet d'études n'excéderait pas six années¹⁷. L'enseignement aurait été donné par des professeurs et des maîtres ayant droit à une pension de retraite aux mêmes conditions que les autres fonctionnaires de l'Université¹⁸. Les villes avaient un an, à dater de la publication de l'ordonnance, pour faire connaître leur souhait d'ouvrir une école secondaire. Elles devaient s'engager à leur accorder une dotation de fonctionnement¹⁹. Si l'État se désengageait sur le plan financier, il n'en conservait pas moins la haute main sur la direction et la surveillance de ces écoles.

Ce texte est resté à l'état de projet. On peut lire dans son abandon la conséquence de la transformation de la Commission royale de l'instruction publique en Conseil royal de l'instruction publique et du triomphe des ultras opérant une « Restauration scolaire » qu'illustre le *Statut* du 4 septembre 1821 marquant le retour à la prééminence des humanités. La présence de ce projet dans un dossier de collège semble indiquer qu'il a fait l'objet d'une diffusion, peut-être auprès des recteurs et des villes pour recueillir leurs avis²⁰. On peut aussi se demander s'il n'est pas à l'origine de l'accueil favorable réservé par Taranget, recteur de l'académie de Douai, à la demande formulée en 1823 par le bureau d'administration et le principal du collège de Maubeuge à l'effet d'ouvrir une classe sans latin destinée aux élèves se destinant au commerce²¹.

En dépit de l'abandon du projet d'ordonnance préparé par la Commission royale de l'instruction publique, le mouvement était lancé et l'idée de créer une filière d'enseignement professionnalisé sans latin dans les collèges fit son

17 Article 2.

18 Article 7.

19 Article 6.

20 Ce projet était-il venu à la connaissance du principal et des administrateurs du collège de Mulhouse quand ils élaborent leur plan d'études en 1822? Oberlé n'y fait guère allusion.

21 Archives départementales du Nord [désormais AD], 2 T, 1911, lettre du principal du collège de Maubeuge au recteur Taranget, 9 décembre 1823; réponse du recteur, 13 décembre 1823.

chemin dans les années suivantes, comme le montre l'ouverture de sections sans latin dans les collèges de Mulhouse (1822) et de Maubeuge (1823). Il faut cependant attendre 1828 et la défaite électorale des ultras pour voir cette idée remise à l'ordre du jour sur le plan officiel. En témoignent les autorisations d'ouverture de sections industrielles et commerciales données à plusieurs collèges, royaux et communaux, par le Conseil royal de l'instruction publique en 1829²².

Au-delà de ces mesures qui ne touchaient que les collèges, Vatimesnil voulait généraliser la réforme en l'étendant aux institutions et aux pensions. C'est un des objectifs du *Rapport au roi* introduisant l'ordonnance du 26 mars 1829, qui, après avoir rappelé l'ouverture de sections spéciales dans plusieurs collèges royaux et communaux, incitait les chefs d'institutions et de pensions à ouvrir des cours préparant aux professions industrielles et commerciales. Leurs élèves seraient dispensés de suivre les classes des collèges royaux et communaux²³. Cette dernière disposition ne pouvait manquer d'introduire une concurrence entre collèges d'un côté, institutions et pensions de l'autre.

Quels sont les effets de ces incitations officielles dans l'académie de Douai, académie ne comptant pas moins de vingt-trois établissements secondaires publics dont un collège royal et vingt-deux collèges communaux? Comme le montre le tableau placé en annexe, douze établissements, principalement situés dans le département du Nord, ont participé au mouvement d'ouverture de cours spéciaux²⁴. À l'exception du cours spécial de Maubeuge, précocement ouvert en 1823, les créations se font essentiellement entre 1828 et 1832, donc dans les années précédant la création des écoles primaires supérieures.

22 *Bulletin universitaire*, 1830, tome I. Sont concernés les collèges royaux de Rouen (arrêté du 6 janvier 1829, p. 99), de Nantes (arrêté du 30 janvier 1829, p. 121), d'Amiens (arrêté du 14 février 1829, p. 141), de Marseille, (arrêté du 23 juin 1829), de Nancy (arrêté du 28 juillet, 1829, p. 307), de Caen (arrêté du 12 septembre 1829), Lyon (arrêté du 20 octobre 1829), les collèges communaux d'Avranches (arrêté du 20 juin 1829, p. 268), d'Alençon (arrêté du 6 octobre 1829, p. 405).

23 *Bulletin universitaire*, t. I, 26 mars 1829, p. 176-190.

24 Pour avoir une vue d'ensemble, il convient d'y ajouter les cours spéciaux ouverts dans quelques institutions et pensions renommées : les institutions Derode et Gachet, les pensionnats Hebbelynck et Mullié à Lille, l'institution Wicart à Marcq-en-Baroeul, le pensionnat Saint-Bertin à Saint-Omer, le pensionnat Saint-Louis à Dohem, l'institution Haffreingues à Boulogne-sur-Mer.

II – Mettre les études « en harmonie avec les bouleversements de l'économie »

Les prospectus édités et diffusés dans les semaines précédant la rentrée scolaire, les délibérations des bureaux d'administration des collèges, les courriers des principaux, enfin les délibérations des conseils municipaux font connaître les arguments avancés pour obtenir l'ouverture d'un cours spécial. L'analyse de la documentation met d'abord en évidence deux idées générales récurrentes dans les discours et sous la plume des partisans d'un enseignement sans latin. C'est d'abord l'idée que si « les connaissances se sont répandues au sein de la société [...], le système d'études suivies dans les collèges de l'Université n'offre pas assez de variété et un plan assez en harmonie avec le nouveau mouvement de l'industrie et du commerce »²⁵. C'est ensuite l'idée, déjà exprimée dans le *Rapport au Roi* de Vatimesnil²⁶, que l'État et donc ses agents sont comptables de « l'avenir de la jeunesse dans un monde qui *change* »²⁷. En un mot, il faut donner à tous ceux qui se destinent aux professions nouvelles, industrielles et commerciales, « la plus grande somme de culture qu'ils puissent recevoir et qui leur soit nécessaire »²⁸.

Ce constat conduit ensuite les partisans des cours spéciaux à développer une argumentation fondée, d'une part, sur la prise en compte de l'activité économique spécifique de leur territoire, d'autre part, sur la reconnaissance de l'existence « d'une classe industrielle et commerciale qui ne tire aucun profit de l'étude du latin » en opposition à une classe appelée tantôt « aisée » tantôt « savante » qui, se destinant aux professions libérales, a besoin du latin. C'est ainsi que les administrateurs et le principal du collège de Maubeuge informent le public de leur souci d'appropriier davantage l'enseignement de

25 AN, F/17/8645, *École spéciale de commerce annexée au collège de Valenciennes*, Valenciennes, Imprimerie Henry, 1831, p. 4. On retrouve cette problématique de la mise en harmonie des études avec le développement industriel et commercial dans le prospectus du collège d'Armentières (AD Nord, 2 T 1613, 1840) : « L'industrie qui commence à s'introduire dans notre ville, et qui ne tardera pas à s'y développer, nécessite pour la jeunesse actuelle une instruction étendue, solide et variée. Le temps où il suffisait de savoir inscrire une dette ou une recette est passé ».

26 *Rapport au Roi*, op. cit., p. 176-177, « Fournir à tous le moyen de recevoir cet enseignement, le procurer aux classes aisées moyennant une juste rétribution, et aux pauvres gratuitement, c'est une dette de la société envers la génération qui s'élève ».

27 AD Nord, 2 T 1911, Rapport fait à l'ouverture de la séance du conseil municipal de Maubeuge par la commission du collège, 10 août 1832. Cette commission est réunie pour étudier le nouveau plan d'études.

28 *Ibid.*

leur établissement aux besoins du pays en donnant aux jeunes gens de la classe industrielle l'instruction nécessaire pour les rendre aptes à l'exercice des différentes professions auxquelles ils se destinent²⁹. Ils sont soutenus par le conseil municipal qui, consulté sur ce projet, déclare :

« C'est surtout pour les jeunes gens qui se destinent aux professions manuelles ou au commerce de détail que nous séparons l'étude du latin dont ils ne se soucient point pour la plupart de celle du français qui est pour eux capitale »³⁰.

De son côté, le principal du collège de Valenciennes tient le même discours. Après avoir rappelé que la valeur des études classiques de son établissement est incontestable et reconnue de l'autorité universitaire et des familles, il souligne qu'elles ne répondent guère aux aspirations des membres de la classe commerciale. Pour y répondre, le collège doit développer des enseignements préparant de bons commis, des comptables instruits, d'habiles commerçants, « en un mot des sujets capables de se rendre utiles dès leurs débuts dans la carrière du commerce »³¹.

Au-delà de ces exemples qu'on pourrait multiplier³², deux autres arguments se font jour : le tassement des effectifs des collèges³³ et la concurrence des institutions et des pensions. Si ce double phénomène touche en priorité les petits collèges, il n'épargne pas ceux des grandes villes³⁴. En témoigne l'exemple lillois. En mai 1832, une commission municipale, réunie pour examiner un nouveau plan d'études, constate une baisse inquiétante des effectifs du collège. Serait responsable de cette situation le départ de nombreux élèves pour Paris : les uns y préparent les concours des écoles du gouvernement alors que les autres y suivent les cours des écoles spéciales de commerce. Voulant dépasser

29 AD Nord, 2 T 1911, Collège de Maubeuge. Annonce par le principal de la publication du prospectus, 13 août 1832.

30 AD Nord, 2 T 1911, Rapport fait à l'ouverture de la séance du conseil municipal de Maubeuge, 10 août 1832.

31 AN, F/17/8645, *École spéciale de commerce annexée au collège de Valenciennes*, Valenciennes, Imprimerie de B. Henry, 1831, 6 p.

32 Cf. par exemple AD Nord, 2 T 1802, Prospectus du collège de Dunkerque, 4 janvier 1830. Le principal met en avant l'activité maritime du port en plein essor pour justifier l'ouverture d'une section commerciale.

33 Sur ce point cf. René Robinet, « Cambrai et son collège communal au XIX^e siècle », *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. XLIV, 1989, p. 97-146; Charles De Croocq, « Histoire du collège de Bergues-Saint-Winoc (1600-1923) », *Annales du Comité flamand de France*, t. XXXIII, 1922, p. 267-296.

34 Sur cette concurrence, cf. Philippe Marchand, « Institutions et pensions dans l'académie de Douai (1840-1850) : une concurrence redoutable pour les établissements secondaires publics ? » (Communication à la journée d'études n° 4 « L'École, une bonne affaire ? (XVI^e-XX^e siècles) », Université d'Artois, 2 décembre 2011. En cours de publication).

ce constat, la commission municipale réalise une étude statistique du devenir professionnel des élèves au terme de leur scolarité ou quand ils l'interrompent. Il en ressort que sur dix élèves, un au plus embrasse une profession exigeant l'étude préalable du latin alors que les neuf autres s'adonnent au commerce et à la manufacture³⁵. Elle en tire comme conclusion que ce sont des élèves qui, « dégoûtés par l'étude des langues anciennes dont ils n'auront aucune utilisation », abrègent leurs études avec le consentement de leurs parents, les uns pour entrer dans la vie active, « les autres pour aller chercher ailleurs ce dont ils ont besoin pour leur future profession ». Cet « ailleurs » auquel la commission municipale de Lille fait allusion, c'est Paris, mais ce sont les institutions et les pensions qui « promettent monts et merveilles » et « déblatèrent contre les institutions universitaires »³⁶.

III – Adhésions et résistances

L'ouverture des cours spéciaux a bénéficié du soutien des recteurs qui se sont succédé à la tête de l'académie de Douai, André Taranget de 1809 à 1827, et Pierre Alexandre Gratet-Duplessis (octobre 1827-mars 1828 et avril 1830-septembre 1842). Taranget, très attentif à la remise en ordre de l'enseignement secondaire dans son académie, répond favorablement à la demande du principal et des administrateurs du collège de Maubeuge d'ouvrir une section commerciale dans une ville où l'enseignement classique est en déroute. Il y voit le seul moyen de sauver l'établissement de la ruine³⁷. En bon administrateur, Taranget rappelle que les élèves de cette section sont, comme leurs camarades latinistes, soumis à la rétribution universitaire³⁸. C'est surtout Gratet-Duplessis qui a l'occasion de montrer son intérêt pour les cours spéciaux. Il appuie les démarches des principaux et des administrateurs des collèges auprès du Conseil royal de l'instruction publique qui délivre les auto-

35 AN, F/17/8429, Rapport présenté à l'ouverture de la séance du conseil municipal de la ville de Lille, 29 mai 1832.

36 AD Nord, 2 T 1649, Lettre de Lefebvre, principal du collège de Cambrai, au recteur, 1^{er} novembre 1837. Lefebvre dénonce « le charlatanisme des maîtres de pension de plus en plus nombreux. Il faut voir comme ils courent, harcèlent les parents ».

37 AD Nord, 2 T 1911, Collège de Maubeuge. La demande du principal est transmise dans les premiers jours de septembre 1823. Le recteur y répond favorablement le 23 septembre.

38 AD Nord, 2 T 1911, Taranget au principal du collège de Maubeuge, 13 décembre 1823.

risations d'ouverture³⁹. Comme son prédécesseur, dès qu'il constate une baisse inquiétante des effectifs dont le dédain pour l'étude des langues anciennes est la cause, il recommande l'ouverture d'une classe sans latin⁴⁰. On notera enfin que, si Gratet-Duplessis adhère aux vues de Guizot, ministre de l'Instruction publique, qui envisage, en 1832, la création d'un enseignement intermédiaire sans latin entre les écoles primaires et les collèges, il n'en défend pas moins l'ouverture dans chaque collège communal d'une classe spéciale dite de français pour les élèves ne voulant pas étudier le latin⁴¹.

Proches du terrain, à l'écoute de leurs administrés, comptant dans leurs rangs des manufacturiers et des négociants, les municipalités de l'académie sont acquises à la nouveauté que représente la création de cours spéciaux. Toutes soutiennent activement les démarches des principaux. Cela ne signifie pas que l'unanimité règne en leur sein. Quelques conseillers restent fidèles à la conception humaniste du collège. En témoigne le débat passionné qui s'élève au sein du conseil municipal de Dunkerque, le 9 octobre 1828, quand un de ses membres demande l'ouverture d'un cours d'instruction commerciale au collège. Sa proposition soulève l'indignation de plusieurs conseillers qui fondent leurs protestations sur le statut du collège dont ils rappellent que c'est « un établissement établi pour être à l'instar de ceux de France dépendant de l'Université qui seule dirige l'instruction des élèves en leur donnant une organisation pour des études classiques »⁴². Au terme de débats houleux, une commission est nommée qui tranchera en faveur des novateurs.

Les cours spéciaux ne sont cependant pas uniformément acceptés, en particulier au sein de la haute administration de l'Instruction publique. En atteste la franche hostilité manifestée par les inspecteurs généraux. Ainsi, de passage au collège de Lille, Jean Louis Burnouf et Charles Louis Félix Dinet font part de leur indignation, le mot n'est pas trop fort, sur ce qu'ils y ont vu. Ils écrivent dans leur rapport : « Le bureau d'administration du collège de Lille

39 AN, F/17/8633, collège de Valenciennes et AD Nord, 2 T 1977, correspondance échangée entre le Conseil royal, Gratet-Duplessis, le principal et les administrateurs du collège de Valenciennes pour l'ouverture d'une école commerciale annexée au collège.

40 AD Nord, 2 T 1640, Le principal du collège de Bailleul à l'inspecteur d'académie Vasse, 24 janvier 1832. Le principal signale que Gratet-Duplessis, informé des réticences des parents à l'égard de l'enseignement du latin, lui a conseillé d'ouvrir une classe sans latin.

41 AD Nord, 2 T 1211/1, Rapport général sur la situation de l'instruction publique dans le ressort de l'académie de Douai conformément à la circulaire de Monsieur le Ministre en date du 17 octobre 1832 par Gratet-Duplessis, 24 décembre 1832. Ce projet de Guizot est analysé par É. Kilian, *Tableau historique, op. cit.*, p. 197-198.

42 AD Nord, 2 T 1802, délibération du conseil municipal de Dunkerque, 9 octobre 1828.

s'est imaginé qu'en apprenant les langues anciennes on n'apprenait pas en même temps le français. Et de là un règlement qui a singulièrement modifié les études ». Leur conclusion est sans appel : « Il est déplorable que dans une aussi grande ville que Lille l'instruction de la jeunesse soit sacrifiée »⁴³. Les mêmes Burnouf et Dinet étaient déjà les auteurs d'un rapport très négatif sur l'école commerciale de Valenciennes. Ils y notaient l'incapacité de ses élèves à décrire les caractéristiques d'un billet de commerce, d'en déterminer les conditions pour qu'il soit valable, les différences entre un billet simple et un billet à ordre, les spécificités d'une lettre de change... Les élèves ne savent pas citer les pays d'où la France tire certains produits dont elle a besoin. Ils ignorent que le thé vient de Chine, que le rhum vient de la Jamaïque. La géographie de ces deux pays leur est totalement inconnue. Et enfin, dernière preuve de leur faiblesse, « ils ne connaissent pas les points cardinaux »⁴⁴. Ils concluaient à l'inutilité des écoles de commerce et à la nécessité de les isoler des collèges et de leurs élèves classiques pour en faire des établissements dotés d'un régime particulier. Mentionnant l'existence de cours spéciaux au collège d'Arras, l'inspecteur général Delisle écrit : « Il y a un cours de français sous le nom ridicule de rhétorique française »⁴⁵. De passage au collège d'Avesnes en avril 1840, un inspecteur général dont on ignore le nom fait remarquer, non sans vivacité, au principal qu'il sacrifie « les études latines aux classes françaises ». Commentant cette remarque, le principal s'étonne qu'un inspecteur général puisse ignorer en quelle défaveur sont tenues les études classiques, en particulier dans les collèges de seconde classe⁴⁶.

Pour en terminer avec cette question des adhésions et des résistances, il nous faut évoquer l'attitude des principaux. Comme on l'a signalé à plusieurs

43 AN, F/17/8429, Rapport des inspecteurs généraux Burnouf et Dinet sur le collège de Lille, 9 juin 1834. Burnouf était professeur d'éloquence latine au Collège de France, Dinet professeur adjoint d'astronomie à la faculté des sciences de Paris avant sa nomination comme inspecteur général en 1824. Cf. Guy Caplat (dir.), *Les inspecteurs généraux de l'instruction publique. Dictionnaire biographique 1802-1914*, Paris, INRP-Éd. du CNRS, 1986.

44 AN, F/17/8645, Rapport des inspecteurs généraux Burnouf et Dinet sur l'école de commerce annexée au collège de Valenciennes, 23 mai 1832.

45 AN, F/17/8229, Rapport de Delisle (Antoine Charles Marcellin Pouillet Delisle, cf. G. Caplat, *Les inspecteurs généraux, op. cit.*), chargé d'une mission d'inspection générale, sur le collège d'Arras, 1839.

46 Lettre de Brunin, principal du collège d'Avesnes, à l'*Observateur d'Avesnes*, 29 novembre 1841, citée dans A. L. Gravet, *Le collège d'Avesnes 1441-1900*, Avesnes, Dubois-Viroux, 1900, p. 89. L'ordonnance du 6 février 1839 pose le principe d'une division des collèges communaux en deux classes. Dans la première classe sont rangés les collèges communaux dont l'organisation des études est semblable à celle des collèges royaux, qui sont de plein exercice et préparent les élèves au baccalauréat. Tous les autres collèges font partie de la seconde classe.

reprises, les principaux, qu'ils soient laïcs ou ecclésiastiques, sont favorables à la création des cours spéciaux. Ils sont bien placés pour constater le désintérêt manifeste de nombreuses familles et de leurs rejetons à l'égard de l'enseignement du latin et la chute des effectifs qui en est la conséquence. Pressenti en 1832 par le recteur pour prendre la direction du collège d'Avesnes en pleine déconfiture, Brunin pose une condition : l'ouverture de classes sans latin⁴⁷. Deux principaux seulement se montrent franchement hostiles aux cours spéciaux : Gachet, principal du collège de Lille, et l'abbé Lecomte, principal du collège de Tourcoing. À Lille où la municipalité, en accord avec les administrateurs, veut mettre en œuvre un plan d'études original, Gachet, imbu des traditions de l'enseignement classique, comme en témoigne le discours des prix qu'il prononce en 1835, entreprend un véritable travail de sape⁴⁸. Soutenu par le corps professoral et par l'inspection générale, il en obtiendra le retrait, au grand dam de la bourgeoisie lilloise qui, quelques années plus tard, trouvera avec l'institution Crèvecoeur de Marcq-en-Baroeul un établissement répondant à ses aspirations éducatives⁴⁹. À Tourcoing, l'abbé Lecomte ne peut, devant le succès des cours spéciaux initiés par son prédécesseur, les attaquer de front. Mais, il y réintroduit des enseignements – les principes de la rhétorique et de la mythologie – qui, à l'origine, en avaient été bannis. Il encourage le passage d'élèves des cours spéciaux vers les classes de latinistes. Très significative aussi est son attitude lors de la création de l'école primaire supérieure annexée au collège. S'il en accepte l'annexion, c'est avec l'objectif d'amener de nouveaux élèves au collège et ainsi d'augmenter la dotation financière de la municipalité. Sa préférence va aux classes d'humanités dont il défend le rôle dans la formation d'un chef d'industrie. C'est seulement dans ces classes, écrit-il que les élèves font des « études sérieuses formant l'homme moral et religieux, développant son jugement, l'imagination et même lui donnant des règles de conscience »⁵⁰.

47 *Ibid.*, p. 88.

48 Jacques Godard, *1852-1952. Le lycée Faidherbe de Lille. Ses origines. Son histoire*, Lille, Emile Raoust, 1952, p. 18-21.

49 Philippe Marchand, « Aux origines du collège de Marcq-en-Baroeul, l'Institution de M. l'abbé Wicart 1840-1850 », *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. L, 1998-1999, p. 183-212.

50 Notes de l'abbé Lecomte, 1845, citées dans H. J. Leblanc, *Histoire du collège de Tourcoing principalement sous l'administration de l'abbé Lecomte*, Tourcoing, Imprimerie de J. Mathon, 1870, p. 204-206.

IV – Des enseignements à orientation professionnelle

Si les dénominations des cours spéciaux changent, reflétant ainsi des différences dans les objectifs, trois principes guident les concepteurs de leurs programmes : la disparition du latin au profit de l'apprentissage du français ; l'introduction d'enseignements scientifiques avec des applications « aux arts » (Valenciennes, Arras) ; la priorité donnée, en particulier dans les villes où le négoce est roi (Valenciennes, Dunkerque, Lille), à des enseignements à finalité commerciale dans lesquels la tenue des livres, les règles et usages du commerce et les langues vivantes occupent une place de choix. On retrouve dans ces programmes ce qui faisait le succès des maisons d'éducation particulière dans les dernières décennies du XVIII^e siècle : un enseignement à orientation professionnelle⁵¹. Ils préfigurent aussi ceux de l'enseignement secondaire spécial créé par Victor Duruy quelque trente ans plus tard.

L'énumération parfois impressionnante des matières enseignées était-elle un simple effet d'annonce ou correspondait-elle à la réalité ? Les palmarès des distributions des prix des collèges de Valenciennes et de Cambrai, le registre des compositions du collège de Tourcoing montrent que les enseignements proposés étaient bien donnés. À Dunkerque, on décerne des prix de commerce, de langue anglaise et de langue allemande⁵². À Valenciennes, des prix de droit commercial, de tenue des livres, de chimie, de langue française et de langue allemande sont créés⁵³. Au collège de Tourcoing, les élèves des cours spéciaux ont des compositions d'écriture anglaise, de français, d'orthographe⁵⁴. Au collège de Maubeuge, lors de l'examen des classes du mois de mai 1826, les élèves du cours spécial sont interrogés sur la tenue des livres, l'arithmétique, la géographie de la France, l'analyse logique et grammaticale⁵⁵.

Un autre indice du fonctionnement de ce cours est le recrutement de professeurs spécialisés dans l'enseignement des disciplines professionnelles, les disciplines traditionnelles comme le français, l'histoire et la géographie,

51 Philippe Marchand, « Un modèle éducatif original à la veille de la Révolution : les maisons d'éducation particulière », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XX, octobre-décembre 1975, p. 549-567.

52 AD Nord, 2 T 1802, Palmarès des distributions des prix du collège de Dunkerque pour 1830, 1831, 1832 et 1833.

53 Archives municipales de Valenciennes [désormais AM], K 4/36 et AD Nord, 2 T 1977, Palmarès des distributions des prix de l'école commerciale de commerce annexée au collège, 1832-1837.

54 AM Tourcoing, 25 Z 13, Tableau des compositions du collège de Tourcoing, 1823-1824 et 1836-1837.

55 AD Nord, 2 T 1911, Examen des classes, mars 1826.

étant enseignées par les professeurs en poste dans les classes latines⁵⁶. À Valenciennes, lors de l'ouverture des cours de l'école de commerce, le principal recrute, avec l'agrément du recteur, un avocat pour enseigner le droit commercial et un docteur en médecine pour l'enseignement de la physique et de la chimie⁵⁷. L'année suivante, un professeur de commerce les rejoint⁵⁸. Le principal du collège de Dunkerque recrute deux professeurs spécialisés dans l'enseignement de tout ce qui touche au commerce⁵⁹. Un professeur de langue anglaise, un professeur de comptabilité commerciale et un professeur de dessin linéaire sont nommés au collège de Lille. Ils reçoivent un traitement de 600 francs versé par la ville qui, de plus, s'engage à pourvoir la salle affectée à l'enseignement du dessin linéaire de tables, de tableaux et de modèles⁶⁰.

En règle générale, on n'exige aucune condition spéciale des élèves désireux de suivre les cours spéciaux, sauf à Dunkerque et à Lille. Au collège de Dunkerque, les élèves sont admis directement à condition d'avoir fréquenté les classes de huitième et de septième. Les élèves extérieurs au collège doivent passer un examen d'entrée vérifiant leurs connaissances⁶¹. Au collège de Lille, le recrutement est uniquement interne. En effet, le plan d'études adopté à la rentrée d'octobre 1833 instaure une bifurcation avant la lettre à l'issue de la classe de cinquième. « On forme alors deux catégories d'élèves à partir de la quatrième où les jeunes gens arrivent en sachant déjà à quelle carrière ils se destinent : l'une de ces catégories comprend les études réclamées par le baccalauréat, l'autre à celles qui ont trait au commerce ». Pendant trois années, les élèves de la filière commerciale ont des cours spécifiques – comptabilité, législation commerciale, langue anglaise, arithmétique, géométrie descriptive, dessin linéaire – dont l'horaire leur permet de suivre les cours de littérature française,

56 Les nominations des professeurs des cours spéciaux sont soumis à l'approbation du ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique qui demande aussi à savoir si les élèves des cours spéciaux suivront les classes élémentaires communes à tous les élèves, la distribution et la durée des cours, le nombre quotidien de leçons, l'évaluation des ressources mises à leur disposition et le montant des indemnités versées aux enseignants (à titre d'exemple, cf. AD Nord, 2 T 1977, correspondance entre le ministère et le principal du collège de Valenciennes, janvier-février 1829).

57 AD Nord, 2 T 851, Lettre du principal du collège de Valenciennes au recteur, 2 octobre 1830.

58 *Annuaire statistique du département du Nord*, 1834, p. 224.

59 AD Nord, 2 T 1802, Règlement pour le collège communal de Dunkerque, 1833, article 146.

60 *Annuaire administratif du département du Nord*, 1834, p. 224; AM Lille, 1 D 2/20, Registre des délibérations du conseil municipal de Lille, 20 octobre 1832.

61 AD Nord, 2 T 1802, Règlement pour le collège communal de Dunkerque, 1833, article 147.

d'histoire et de géographie, avec les élèves latinistes⁶². Enfin, on notera qu'au collège de Valenciennes, les élèves de l'école de commerce reçoivent un certificat consignant les succès obtenus dans chaque branche d'enseignement.

V – L'impact des cours spéciaux

À en juger par les propos des administrateurs, le succès est au rendez-vous. Au collège de Bergues, l'ouverture du cours spécial à la rentrée d'octobre 1828 a pour conséquence une spectaculaire remontée des effectifs qui, de 42 élèves en 1827-1828, passent à 83 élèves en 1829-1830. Le principal attribue cette progression « à l'excellente innovation fort bien accueillie par les parents dont les enfants se destinaient au commerce, aux arts ou à l'agriculture »⁶³. À Avesnes, « sans cette classe spéciale, le collège aurait peine à se soutenir et c'est pour cette raison que le principal a décidé de se charger de cette partie de l'enseignement »⁶⁴. À Lille, Demesny note dans son rapport : « Nos études commerciales ont amené au collège des élèves qui n'y venaient pas précédemment et qui se contentaient d'une instruction faible et négligée [...]. Ce cours qui comptait peu d'élèves l'an dernier s'accroît beaucoup maintenant »⁶⁵.

Pour vérifier la réalité de ces déclarations, on aimerait connaître le nombre d'élèves inscrits dans les cours spéciaux et pouvoir mesurer leur pourcentage dans les effectifs. En raison des lacunes et des imprécisions documentaires, on ne peut le faire que pour quelques établissements et pour quelques années. Au collège d'Avesnes, les élèves qui suivent le cours spécial représentent 38,9 % des effectifs pendant l'année scolaire 1838-1839⁶⁶. À Valenciennes, les effectifs de l'école commerciale passent de 12,4 % de l'effectif total du collège en 1830, année de son ouverture à 23 % en 1849-1850 avec un pic à 25,3 % au 1^{er} novembre 1844⁶⁷. Au collège de Tourcoing, de son ouverture en 1831 jusqu'à son remplacement par les classes de l'école primaire supérieure annexée au collège à la rentrée d'octobre 1844, le cours spécial représente plus de 40 %

62 AN, F/17/8429, Plan d'études du collège de Lille présenté dans la séance du conseil municipal de Lille, 29 mai 1832.

63 AN, F/17/8266, État des effectifs du collège de Bergues; Charles De Croocq, *Histoire du collège de Bergues*, op. cit., p. 285-287.

64 AN, F/17/8240, Rapport de l'inspecteur de l'académie de Douai, 14 juillet 1840.

65 AN, F/17/8429, Rapport de la commission municipale, 1832.

66 AD Nord, 2 T 1625, Recettes et dépenses du collège d'Avesnes pour l'exercice de 1838-1839.

67 AM Valenciennes, K 4/19 à 29, État présumé des recettes 1829-1839; AN, F/17/8645, Rapport des recteurs et des inspecteurs d'académie, 1839-1844.

des effectifs pendant 11 années, plus de 50 % pendant six années avec un pic à 64 % en 1834-1835.

Tableau 1 : Répartition des élèves du collège de Tourcoing (années 1831-1832 à 1843-1844)⁶⁸

Années	Effectif total	Rhétorique à 6 ^e	7 ^e et 8 ^e	Cours spécial	
				Nombre	%
1831/1832	55	14	9	32	58,1
1832/1833	86	16	19	51	59,3
1833/1834	57	8	22	27	47,3
1834/1835	75	12	15	48	64
1835/1836	60	11	16	33	55
1836/1837	48	7	15	26	54,1
1837/1838	54	13	15	26	48,1
1838/1839	80	20	26	34	42,5
1839/1840	187	40	43	104	55,6
1840/1841	197	53	55	89	45,1
1841/1842	210	66	74	70	33,3
1842/1843	168	55	49	64	38,1
1843/1844	231	88	43	100	43,2

Le succès est tel que, de deux sections d'octobre 1831 à juillet 1833, on passe à trois à la rentrée d'octobre 1833, à quatre à la rentrée d'octobre 1839. En 1841, une cinquième section est ouverte sous le nom de « rhétorique française »⁶⁹. Au 11 novembre 1844, les cours spéciaux représentent 68 % des effectifs du collège d'Armentières. Si ces chiffres traduisent un réel engouement pour cette filière et son utilité, il faut se garder de toute généralisation. Quelques collèges sont à la traîne. À Dunkerque, par exemple, les élèves du cours de commerce ne représentent que 18,6 % des effectifs du collège. Et le principal constate : « Il devrait y avoir 50 élèves au moins dans les classes de commerce mais le règlement en exclut tous ceux qui n'ont pas fait la huitième

68 AM Tourcoing, 25 Z 5, Registres d'inscriptions des élèves du collège de Tourcoing, 1821-1833, 1834-1852. Sur le collège de Tourcoing, on peut consulter Nathalie Couvreur, *Du collège de Tourcoing à l'Institution libre du Sacré-Cœur 1802-1914*, Mémoire de maîtrise (sous la direction d'Yves-Marie Hilaire), université de Lille 3, 1992-1993, 93 p. et annexes. L'étude de la population scolaire reste très approximative.

69 AM Tourcoing, 25 Z 14/96, Notes des élèves, 1838-1862.

et la septième. Et il répugne à ceux qu'on appelle boutiquiers d'apprendre deux ans le latin »⁷⁰.

La personnalité des principaux joue un rôle important dans le succès ou l'échec des cours spéciaux. On a signalé plus haut le peu d'enthousiasme du principal du collège de Lille, Gachet, à un moment où la bourgeoisie lilloise s'efforce « de former des cadres pour l'industrie naissante »⁷¹. Le départ d'un principal peut entraîner un effondrement des cours spéciaux. À Bergues, l'abbé Devin, créateur du cours spécial, en froid avec la municipalité en raison de ses opinions légitimistes, décide à la rentrée d'octobre 1832 de quitter son poste pour ouvrir un pensionnat dans la ville voisine de Wormhoudt. La plupart des élèves et des professeurs, dont le responsable du cours spécial, le suivent. Les effectifs du collège s'effondrent. Et il faut attendre l'arrivée, en 1838, d'un nouveau principal qui rouvre le cours spécial pour que les effectifs remontent à nouveau⁷².

Qui sont les élèves des cours spéciaux ? On a pu déterminer l'origine sociale de 153 élèves des cours spéciaux du collège de Tourcoing pour les années 1831-1832, 1832-1833 et 1841-1842⁷³. 82 élèves soit 53,5 % sont issus du monde de la fabrique et du grand négoce textile alors en plein essor⁷⁴. On trouve parmi eux quelques grands noms qui marqueront l'histoire de l'industrie textile tourquennoise : Tiberghien, Wattine, Masurel, Desurmont⁷⁵. 22 de ces 153 élèves soit 14,3 % sont des enfants de gros propriétaires terriens⁷⁶. Les autres sont issus du monde des professions libérales (médecin, avocat), de l'artisanat (tanneur, orfèvre, charpentier, tourneur, etc.), de l'administration (contrôleur des contributions, douanier, receveur des hypothèques), du petit commerce (épicier, cabaretier).

70 AD Nord, 2 T 1802, Note du principal, 29 octobre 1833.

71 J. Godard, 1852-1952. *Le lycée Faidherbe*, op. cit., p. 20.

72 C. De Croocq, *Histoire du collège de Bergues*, op. cit., p. 294-295.

73 AM Tourcoing, 25 Z 5, Registres d'inscription des élèves du collège de Tourcoing, 1821-1833, 1834-1852. Les professions ne sont indiquées que pour les années 1831-1832, 1832-1833 et 1841-1842.

74 11 peigneurs, 12 filateurs, 24 fabricants, 9 négociants, 9 marchands.

75 Pierre Pouchain, *Les maîtres du Nord du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Perrin, « Histoire et Fortunes », 1998.

76 On retrouve ces gros propriétaires sur les listes censitaires étudiées par Jacques Ameye, « La bourgeoisie tourquennoise sous la Monarchie censitaire », *Revue du Nord*, t. XLVII-184, p. 15-24.

VI – La création des écoles primaires supérieures et les cours spéciaux

Quelles ont été les conséquences, d'abord de la loi du 28 juin 1833 notifiant aux communes de plus de 6 000 habitants et aux chefs-lieux de département l'obligation d'ouvrir une école primaire supérieure⁷⁷, puis de l'ordonnance du 21 novembre 1841 régularisant l'annexion de vingt-trois écoles primaires supérieures au collège communal de la localité et préconisant, dans son rapport introductif, d'étendre cette solution aux villes où cette obligation n'a pas pu être réalisée⁷⁸? La documentation montre qu'on peut envisager deux cas de figure selon le statut retenu par les autorités locales pour l'école primaire supérieure. Dans les communes où s'ouvre une école primaire supérieure distincte du collège (Arras, Cambrai, Lille et Valenciennes), le nouvel établissement peut entraîner la disparition ou la mise en sommeil des cours spéciaux. À Lille, le principal du collège, soutenu par le conseil municipal qui change son fusil d'épaule, profite de l'ouverture de l'école primaire supérieure pour demander et obtenir la fin de l'expérience de la bifurcation et le retour au cursus traditionnel⁷⁹. Au collège d'Arras, les cours spéciaux sont maintenus mais en abandonnant tout ce qui relevait de la préparation aux métiers du commerce pour devenir une simple classe sans latin appelée rhétorique française⁸⁰. En revanche, à Valenciennes, l'école spéciale de commerce annexée au collège reste florissante face à une EPS qui végète avec 15 élèves seulement en 1841. La fusion des deux établissements réclamée par le maire se heurte au refus du recteur⁸¹ et l'école primaire supérieure continue de végéter⁸². À Cambrai, les cours spéciaux cessent au lendemain de l'ouverture de l'école primaire

77 Loi du 28 juin 1833, article 10, *Bulletin universitaire* [désormais *BU*], n° 3, p. 234.

78 Rapport au roi et ordonnance du 21 novembre 1841, *BU*, n° 10, p. 114-117. Pour résoudre les difficultés retardant l'application de la loi du 28 juin 1833, Villemain propose que les villes possédant un collège communal y annexent « quelques cours d'instruction primaire supérieure régulièrement organisés, soit en adjoignant un instituteur de ce degré aux autres fonctionnaires de l'établissement, soit en exigeant qu'un de ces fonctionnaires ait obtenu le diplôme spécial de l'instruction primaire supérieure, sauf à charger les autres régents du collège de quelques parties d'enseignement, langue française, histoire et géographie, mathématiques, qui sont communes à l'instruction primaire supérieure et à l'instruction secondaire ». L'ordonnance qui suit le rapport de Villemain reprend ces propositions dans les articles deux et trois.

79 AM Lille, 1 D 2/26 f° 257, Délibération du conseil municipal de Lille, 19 décembre 1837.

80 AN, F/17/8229, Rapport de Delisle, 19 mai 1839.

81 AD Nord, 2 T 2688, Correspondance entre le maire de Valenciennes et le recteur, 26 août 1841 et 9 septembre 1841.

82 AD Nord, 1 T 74, Rapport de l'inspecteur de l'instruction primaire, 1^{er} novembre 1849.

supérieure. Mais, la médiocrité des études de l'école primaire supérieure et les réclamations des parents incitent le principal à les rouvrir avec l'accord du recteur, à la rentrée d'octobre 1835, sous le nom de cours industriels⁸³.

Second cas de figure, les communes – Armentières, Avesnes, Bergues, Dunkerque, Maubeuge, Saint-Amand, Tourcoing – dont l'école primaire supérieure est annexée au collège. Plusieurs évolutions se font jour. À Maubeuge où les cours spéciaux sont mis en sommeil avec l'ouverture de l'école primaire supérieure annexée, le principal, soutenu par le recteur Louis Camaret, décide en 1845 d'ouvrir ce qu'il appelle des « cours accessoires » comprenant l'enseignement de la comptabilité, de l'histoire commerciale et du droit commercial. Le principal justifie cette décision par l'attitude des parents refusant de « confier » leurs enfants à l'école primaire supérieure dont l'enseignement n'est ni « sérieux » ni « suffisant ». Trois ans plus tard, encouragé par le succès des cours accessoires, le principal sollicite du recteur leur transformation en école spéciale de commerce annexée au collège⁸⁴. Les principaux des collèges d'Armentières, du Cateau, de Dunkerque, de Saint-Amand et de Tourcoing se fondent sur le texte de la loi de 1833 précisant que « selon les besoins et les ressources des localités, l'instruction primaire pourra recevoir les développements qui seront jugés convenables » pour conserver dans l'école primaire supérieure annexée ce qui avait fait le succès de leurs cours spéciaux : la préparation aux métiers du commerce⁸⁵. En revanche, dans les écoles primaires supérieures d'Avesnes et de Bergues, tout enseignement à finalité commerciale est abandonné.

Il ressort de cette étude plusieurs faits. C'est d'abord l'existence précoce, dès les années 1819-1820, d'un courant d'opinion qui, au sein de l'administration

83 AD Nord, 2 T 1649, Prospectus pour la rentrée du collège de Cambrai, 9 juin 1836; Palmarès de la distribution des prix, 8 août 1836. AD Nord, 2 T 1417, État des élèves présents au collège de Cambrai au 1^{er} novembre 1844.

84 AD Nord, 2 T 1911, Lettre du principal au recteur, 15 décembre 1848. Les remarques du principal sur l'attitude des parents à l'égard de l'école primaire supérieure sont reprises dans le rapport de l'inspecteur primaire déjà cité.

85 AD Nord, 2 T 1628, Prospectus pour le collège d'Armentières, 21 octobre 1834. Le rapport de novembre 1849 mentionne l'existence d'un cours de droit commercial trois fois par semaine et d'un enseignement de tenue des livres. AD Nord, 2 T 1938, Palmarès de la distribution des prix du collège de Saint-Amand, 15 août 1844. AD Nord, 2 T 1680, Palmarès de la distribution des prix du collège du Cateau, 8 août 1836, 20 août 1839 et Prospectus du collège pour le rentrée des classes, 23 septembre 1839. AM Tourcoing, 25 Z 14/96, Notes des élèves pour les années 1844-1845 et 1849-1850.

centrale de l'Université, est favorable à la création d'une filière sans latin assortie d'enseignements préparatoires aux métiers de l'industrie et du commerce dans les collèges. Vatimesnil s'inscrit dans le droit fil de ce courant de pensée quand il entreprend de réformer en profondeur les études secondaires. On ne peut cependant nier qu'au sein de cette administration centrale il se trouve des opposants à cette orientation des études dans les collèges.

L'enquête menée au niveau académique montre que ce courant d'opinion est relayé sur le terrain par l'action conjuguée et quasi unanime des chefs d'établissements, des administrateurs et des municipalités. Les uns et les autres tiennent compte des besoins de l'économie. Ils veulent répondre aux aspirations des familles soucieuses de procurer à leurs enfants des études courtes préparatoires à la vie active. Cette adhésion au principe d'un enseignement sans latin donnant la priorité aux applications pratiques répond en même temps à un autre objectif : lutter contre la désertion des collèges où les études classiques ne font plus recette. Quelles que soient les motivations des uns et des autres, il faut souligner leurs capacités d'adaptation et d'innovation. On peut penser que les expériences ainsi menées, sans consignes pédagogiques précises venant de l'autorité centrale, ont sans doute contribué à préparer le terrain pour le développement de l'enseignement secondaire spécial créé en 1865.

Cette enquête gagnerait à être étendue à d'autres territoires académiques présentant des modalités de développement économique différentes. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais qui composent l'académie de Douai ne sont pas toute la France. Cependant, cet exemple montre qu'il faut se garder d'assimiler les collèges de la Restauration et de la monarchie de Juillet à autant de temples des humanités classiques. C'est un paysage scolaire plus riche et bien plus complexe que fait surgir l'enquête de terrain.

Philippe MARCHAND

Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, IRHiS UMR 8529

pmarchand356@numericable.fr

Annexe : Tableau des cours spéciaux des collèges communaux de l'académie de Douai (1823-1830)

Localités	Années d'ouverture	Dénominations	Programmes
Maubeuge	1823	Classe dite de commerce	<p>1832 : Principes de l'écriture, arithmétique, changes étrangers, tenue des livres de commerce, correspondance, principes de la langue française et de l'orthographe, histoire et géographie.</p> <p>1848 : 1^{er} cours : grammaire générale, rhétorique française, histoire du commerce international de la France et des principaux états de l'Europe, géographie commerciale et industrielle de la France, comptabilité commerciale et financière, étude et analyse de la constitution de 1848 et des lois organiques promulguées par l'Assemblée nationale, arpentage, lavis, levée des plans (théorie et pratique), dessin linéaire, mathématiques, physique.</p> <p>2^e cours : grammaire française et applications, orthographe, analyse logique et grammaticale, style épistolaire, essais d'analyse littéraire, mythologie pour faciliter aux élèves l'intelligence et la lecture des poètes, notions élémentaires de droit commercial, principes de la tenue des livres en parties simples et doubles (théorie et pratique), géographie physique et politique de l'Europe, physique élémentaire, principes d'arpentage et de levée des plans, dessin linéaire.</p>
Bergues	1830		Langue française, style épistolaire, calcul, tenue des livres, histoire et géographie.
Valenciennes	1830	École spéciale de commerce annexée au collège	<p>1^{re} année : écriture, comptabilité, tenue des livres, arithmétique, langue française, langue anglaise, histoire et géographie.</p> <p>2^e année : règles et usage du commerce, rhétorique et littérature, langue anglaise, langue allemande, géographie et histoire du commerce, physique et chimie appliquée aux arts, droit commercial.</p>
Dunkerque	1830	Cours particulier d'instruction commerciale et de langues vivantes	<p>1^{re} année : langue française, écriture, langue française, langues anglaises et allemandes, arithmétique, histoire et géographie.</p> <p>2^e année : Règles et usages du commerce, droit commercial, mathématiques, rhétorique et littérature, langue anglaise et allemande, histoire et géographie, physique et chimie appliquées aux arts, dessin.</p>

Arras	1830	Cours de français	1 ^{re} année : français, mathématiques et arithmétique appliquées aux opérations commerciales, tenue de livres en partie simple et double, histoire moderne de la France, géographie commerciale. 2 ^e année : français, géométrie, éléments de statique et de mécaniques appliqués aux machines, histoire et géographie.
Tourcoing	1831	Cours spécial	Écriture, arithmétique, géographie moderne, histoire de France, mathématiques, correspondance commerciale, géométrie descriptive, tenue des livres de commerce, changes.
Lille	1832		4 ^e : comptabilité commerciale, dessin linéaire, géométrie, principes de la langue anglaise. 3 ^e : comptabilité et législation commerciale, géométrie descriptive au tracé du plan, langue anglaise. 2 ^{de} : langue allemande
Avesnes	1832	Cours spécial	1 ^{re} division : Orthographe, grammaire française, histoire, histoire sainte, géographie, tenue des livres, agriculture. 2 ^e division : orthographe, écriture, récitation, arithmétique, histoire et géographie, histoire sainte.
Cambrai	1832	Cours spéciaux	Lecture, écriture, éléments de la langue française et du calcul, géométrie et applications usuelles spécialement le dessin linéaire et l'arpentage, éléments de sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, histoire et géographie surtout de la France, arithmétique complète et tenue des livres.
Saint-Amand-les Eaux	1834	Cours particulier	Écriture, dessin linéaire, arpentage, géométrie.
Le Cateau	1836	Cours spécial	Narration française, orthographe et analyse logique, histoire de France et géographie, dessin linéaire, tenue des livres, arpentage.
Armentières	1840	Cours spécial	Langue française jusqu'à la rhétorique, commerce et tenue des livres en partie simple et en partie double, correspondance, comptabilité, conversion des monnaies, des poids et mesures, arithmétique, arpentage.